Littoral: le Coutançais prend de la hauteur

Depuis mercredi, un drone survole le Coutançais pour évaluer la montée de la mer et le recul du trait de côte. Un chantier complexe attend la Coutances Mer et bocage.



Olivier Jouin et Stéphane, de la société Biplan, avant le décoilage du drone.

i Photo: Outo Fivece

La mission ? Filmer les 65 km de côtes du Coutançais avec un drone de la société normande Biplan, pendant trois jours. Le commanditaire ? La communauté Coutances Mer et bocage (CMB), en charge de l'épineux dossier du recul du trait de côte et de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Le but ? « Ce drone va servir à visualiser le littoral et les trois havres. Il va nous permettre de voir les points noirs et les urgences à mettre en œuvre », répond Jacky Bidot, président de CMB. La date a été choisie avant les grandes marées d'automne et après les marées d'été, qui permettent de « rengraisser la dune. On pourra vérifier si c'est vrai ou pas ».

Le sable se fait rare

Jacky Bidot balaie l'étendue des problèmes, « Il n'y a plus de sable, il faudrait en chercher dans les havres, mais on ne peut pas, car ils sont classés Natura 2000. » Côté protections, « les ganivelles ne fonctionnent pas ». L'efficacité des pieux est discutée. Toutefois, un deuxième rang sera ancré devant la Poulette de Coutainville, « d'ici un mois. Mais il faut trouver des châtaigniers hauts de 5 m. C'est la croix et la bannière pour en trouver ».

Les fameux géotubes de Gouvillesur-Mer (860 000 €) ont été un échec. Dans l'urgence, l'enrochement est la solution de secours. On se souvient d'un ballet de camions dans la tempête, en février 2020, à Gouville. « Pourquoi on l'a fait ? Car la mer attaquait la route, »

Au sud, une décision est prise : « La digue des Garennes sera faite, entre celles d'Hauteville-sur-Mer et de Montmartin-sur-Mer. » En face. le président demande de la cohérence aux maires du littoral. « Des communes accordent des permis de construire (NDLR : en zone sensible) et demandent ensuite à être protégées. - Des protections payées par les contribuables de la côte, mais aussi de l'intérieur. « Il n'y a pas que le littoral, nuance Jacky Bidot. Gavray sera sans doute concernée, un jour, par des inondations venues de la Sienne. =

Les devis s'envolent

Confrontée aux riverains et à l'État, « CMB est entre ceux qui veulent de l'enrochement et ceux qui pensent relocalisation ». Pour ce dernier objectif, Jacky Bidot cite d'emblée « les deux campings de Gouvillesur-Mer ». Mais là les chiffres s'affo-



lent. « La commune a évalué leur déplacement entre douze et quatorze millions d'euros. » Sans compter les récents enrochements qu'il faudrait ensuite bien enlever...

Côté recettes, la nouvelle taxe Gemapi a rapporté un peu plus d'1,4 million d'euros, en deux ans, à la CMB. La collectivité a aussi recruté trois agents pour la qualité des eaux, pour la compétence Gemapi, pour la transition écologique et, bientôt, « un chef de projet pour la relocalisation ».

Le préfet a fixé un délai de cinq ans

pour cela. « Ce n'est pas tenable. Avec la loi Littoral, notre PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) en cours, nous ne serons pas en mesure de relocaliser dans les six ans qui viennent. Trouver des terrains qui ne seront pas inondables ne sera pas facile. À nous de regarder les structures qu'il faut vraiment protéger. On se bagarre, car on y croit. « Avec les moyens à bord. « CMB n'aura pas les moyens de financer tout son littoral. Il faudra trouver d'autres financeurs. »

Christophe LECONTE.